



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 05095

Numéro SIREN : 754 023 505

Nom ou dénomination : INFRAPOLIS

Ce dépôt a été enregistré le 28/09/2012 sous le numéro de dépôt A2012/023120

Dénomination : INFRAPOLIS
Adresse : 6 rue Pierre-joseph Martin 69600 Oullins -
FRANCE-

n° de gestion : 2012B05095
n° d'identification : 754 023 505

n° de dépôt : A2012/023120
Date du dépôt : 28/09/2012

Pièce : Statuts constitutifs

4223012



Société : **INFRAPOLIS**

Société à responsabilité limitée

Au capital de : **10 000,00 Euros**

Siège social : **6, rue Pierre Joseph MARTIN – 69 600 OULLINS**

Le soussigné :

M. CHATAIGNER PIERRE-MARIE, domicilié 6, rue Pierre Joseph MARTIN, 69 600 OULLINS, né le 25 septembre 1973 à BONNEVILLE (74), a établi ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée dont le gérant est l'associé unique.

Statuts

Article 1^{er} - Forme

La société est à responsabilité limitée.

Article 2 - Objet

La société a pour objet : **Le conseil, l'assistance, les études techniques, le suivi et la coordination de travaux, dans le secteur des travaux publics, du génie civil et des aménagements des espaces extérieurs.** Plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

Article 3 – Dénomination

Sa dénomination sociale est : **INFRAPOLIS**

Dans tous les actes et documents émanant de la société, cette dénomination doit être précédée ou suivie immédiatement des mots « société à responsabilité limitée » ou des initiales « SARL » et de l'énonciation du capital social.

Article 4 - Siège social

Le siège social est fixé à : **6, rue Pierre Joseph MARTIN – 69 600 OULLINS**

Il peut être transféré par décision de l'associé unique.

Article 5 – Durée

La société a une durée de **99** années, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Article 6 - Apports

Apports en nature :

SANS OBJET

Apports en numéraire :

M. apporte et verse à la société une somme totale de **DIX MILLE EUROS (10 000,00 €)**.

La somme totale versée, soit dix mille euros, a été déposée le 10 septembre 2012, au crédit d'un compte ouvert au nom de la société en formation, à :

LA BANQUE POSTALE – Bureau de poste de OULLINS – 1, rue DIDEROT – 69 921 OULLINS cedex.

Apports de biens communs :

SANS OBJET

Article 7 - Capital social et parts sociales

Le capital est fixé à la somme de : **DIX MILLE EUROS (10 000,00 €)**.

Le capital est divisé en 100 parts égales d'un montant de 100,00 Euros chacune, intégralement libérées, *Souscrites en totalité par l'associé unique*

Article 8 - Gérance

La société est gérée par son associé unique, **M. CHATAIGNER PIERRE-MARIE**

Article 9 - Décisions de l'associé

L'associé unique exerce les pouvoirs et prérogatives de l'assemblée générale dans la société pluripersonnelle. Ses décisions sont répertoriées sur un registre coté et paraphé. Il ne peut en aucun cas déléguer ses pouvoirs.

Article 10 - Exercice social

Chaque exercice social a une durée de douze mois qui commence le **1^{er} janvier et finit le 31 décembre** (Par exception, le premier exercice sera clos le **31 décembre 2013**).

Article 11 - Comptes sociaux

Le rapport de gestion, l'inventaire et les comptes annuels sont établis par l'associé unique gérant. Leur dépôt au registre du commerce et des sociétés dans le délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice vaut approbation des comptes.

Article 12 - Actes accomplis pour le compte de la société en formation

L'état des actes accomplis pour le compte de la société en formation a été annexé aux statuts. La signature de ceux-ci emportera reprise de ces engagements par la société, lorsque celle-ci aura été immatriculée au registre du commerce et des sociétés.

Article 13 - Frais/formalités de publicité

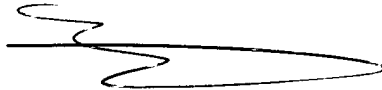
Les frais afférents à la constitution des présents statuts et de leurs suites seront pris en charge par la société.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité.

Fait à OULLINS, le 26 septembre 2012

Fait en 5 originaux,

Lu et approuvé



Signature de l'associé unique précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé"

Annexe aux statuts

Etat des actes accomplis pour le compte de la société en formation

Dénomination sociale : INFRAPOLIS

Forme juridique : SARL

Capital social : 10 000,00 Euros

Siège de la société : **6, rue Pierre Joseph MARTIN – 69 600 OULLINS**

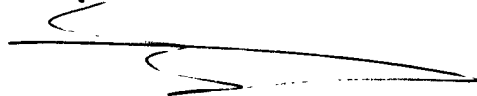
M. CHATAIGNER PIERRE-MARIE, domicilié 6, rue Pierre Joseph MARTIN, 69 600 OULLINS, agissant en qualité de fondateur et d'associé gérant unique de la société, déclare avoir pris personnellement, en vue de la création de ladite société, les engagements suivants :

- Ouverture d'un compte bancaire à : LA BANQUE POSTALE – Bureau de poste de OULLINS – 1, rue DIDEROT – 69 921 OULLINS cedex, pour dépôt des fonds constituant le capital social.
- Parution d'une annonce légale pour la création de la société dans le journal « Le Tout Lyon », pour un montant de 235,48 € TTC réglé sur le compte personnel du gérant.
- Achat d'une imprimante multifonction de marque EPSON modèle WF 7525, pour un montant de 314,95 € TTC réglé sur le compte personnel du gérant.
- Achat d'un téléphone portable de marque NOKIA modèle LUMIA 710, pour un montant de 219,90 € TTC réglé sur le compte personnel du gérant.

En application de l'article L 210-6 du Code de commerce, le présent état reprenant l'énumération intégrale des engagements pris par **M. CHATAIGNER PIERRE-MARIE, domicilié 6, rue Pierre Joseph MARTIN, 69 600 OULLINS**, agissant pour le compte de la société en formation préalablement à la signature des statuts.

Fait à OULLINS, le 26 septembre 2012

Lu et approuvé



Signature de l'associé gérant unique et précédé de la mention "lu et approuvé"